

EXTRAIT du procès-verbal de la séance du **CONSEIL COMMUNAL** du
29 janvier 2018

Présents: Mme TARGNION, Bourgmestre;

Mme RENIER, Présidente du C.P.A.S.;

Mmes et MM. PITANCE, AYDIN, ORBAN, BEN ACHOUR, PIRON, ISTASSE, LAMBERT, Echevins et Echevine;

M. NYSSSEN, Président du Conseil;

Mmes et MM. LEGROS, ELSSEN, BREUWER, BOTTERMAN, VAN DE WAUWER, POLIS-PIRONNET, DEGEY, CARTON, GILSON, MESTREZ, CELIK, OZER, DUMOULIN, VOISIN, BERRENDORF, DENIS, KRIESCHER, NAJI, SCHROUBEN, LEONARD, EL HAJJAJI-DARRAJI, DETHIER, GREIMERS, LUKOKI, LOPEZ RODRIGUEZ-PIROTTE, PAULY-CLOSE, LEPAS, Conseillers et Conseillères;

M. DEMOLIN, Directeur général.

SEANCE PUBLIQUE

N° 26.- POLITIQUE DE L'EMPLOI - Salon "Action Job Etudiant" - Convention de partenariat entre la Ville et Infor Jeunes Verviers - Approbation.

LE CONSEIL,

Vu la collaboration établie entre la Ville et les organisateurs du salon "Action Job Etudiant" depuis 2011;

Attendu qu'une convention de partenariat entre la Ville et les organisateurs de "Action Job Etudiant" est proposée;

Vu l'article L1122-30 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation;

Vu les avis et propositions émis par le Service "Politique de l'Emploi" par son rapport au Collège communal;

Vu la décision du Collège communal du 12 janvier 2018 décidant d'inscrire ce point à l'ordre du jour de la présente Assemblée;

Vu l'avis favorable émis par la Section "Logement-Emploi-Egalité des Chances" en sa séance du 18 janvier 2018;

A l'unanimité,

ADOPTE

la convention de partenariat entre la Ville et les organisateurs du salon "Action Job Etudiant" (voir annexe).

La présente délibération sera transmise, pour information, au cosignataire de la convention.

PAR LE CONSEIL :

Le Directeur général,

La Bourgmestre,

P. DEMOLIN

M. TARGNION

Convention de partenariat

Entre :

La Ville de Verviers, ayant son siège Place du Marché, 55 à 4800 Verviers, représentée par Madame Muriel Targnion, Bourgmestre,

et

Infor Jeunes Verviers, ayant son siège rue des Raines, 63 à 4800 Verviers, représenté par Madame Jessica JEAN, coordinatrice,

Il est convenu ce qui suit :

Article 1

Les parties collaborent dans le but d'organiser l'édition 2018 du salon « **Action Job Etudiant** ». La douzième édition de ce salon est prévue le 21 mars 2018 à l'Espace Wallonie de Verviers.

Article 2

Les objectifs du projet sont :

- permettre aux jeunes de trouver plus facilement un job d'étudiant
- les aider dans leur démarche
- les informer sur leurs droits et devoirs ainsi que sur la législation en vigueur

Effets attendus :

- permettre aux jeunes d'acquérir une expérience professionnelle
- les confronter aux réalités du monde du travail
- favoriser leur autonomie financière
- les aider à développer une image positive d'eux-mêmes

Article 3

La Ville de Verviers s'engage à :

- réserver 3 emplacements de parking devant l'Espace Wallonie (PASCAE).
- un encart de promo dans le bulletin communal (Communication)
- une présence sur le site internet de la Ville dans l'agenda et sur la page de la Politique de l'Emploi (avec un lien vers le site d'Inforjeunes) – (Cellule communication)
- un message sur les pc du CPI à partir de début mars (CPI)
- l'impression de 100 affiches couleurs A3 + 50 affiches couleurs A4 (Economat)
- une diffusion des supports de promo (flyers et affiches) sur les sites Ville (différents bâtiments communaux) début mars (Emploi)
- un écran télétex te sur Télévesdre (Communication externe)

- fournir des formulaires de candidature pour les postes d'animateurs et de coordinateurs de plaine si le quota n'est pas encore atteint au niveau du recrutement (Accueil extrascolaire)
- fournir des offres d'emploi pour les étudiants (si le quota n'est pas encore atteint au niveau du recrutement)

Infor Jeunes Verviers s'engage à :

- mettre le logo de la « Ville de Verviers » sur tous les supports de communication.
- dans tous les contacts « presse » (communiqué – interview - ...), mentionner le partenaire : Ville de Verviers.

Article 4

La présente convention produit ses effets jusqu'au 21 mars 2018 inclus.

Fait à Verviers, le 15 janvier 2018 en 2 exemplaires.

Pour la Ville de Verviers,

Par ordonnance,
Le Directeur général

la Bourgmestre,

Pierre DEMOLIN

Muriel TARGNION

Pour Infor Jeunes,

La coordinatrice d'Infor Jeunes Verviers,

Jessica JEAN